

Suzhou (Chine)

No 813bis

Identification

<i>Bien proposé</i>	Les jardins classiques de Suzhou (extension)
<i>Lieu</i>	Ville de Suzhou, Province du Jiangsu
<i>État partie</i>	République populaire de Chine
<i>Date</i>	6 janvier 1999

Justification émanant de l'État partie

Quatre des jardins classiques de Suzhou (le jardin de l'Humble Administrateur, le jardin Attardez-vous, le jardin du Maître des Filets et la Villa de la Montagne Étreinte de Beauté) ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1997 sur la base des *critères i, ii, iii, iv et v*. Cinq autres jardins de Suzhou (le jardin du Pavillon des Vagues, le jardin de la Forêt du Lion, le jardin de la Culture, la Retraite du Jardin du Couple et le jardin de la Retraite et de la Réflexion), sont aussi des exemples exceptionnels de jardins classiques. Ils ont été conçus à différentes périodes de l'histoire et possèdent chacun des caractéristiques bien préservées.

Les jardins de Suzhou sont des chefs-d'œuvre reconnus de l'art du jardin chinois. Leur parfaite intégration de l'art, de la nature et de la philosophie est sans égale. Lors de sa réunion de 1997, le Comité du Patrimoine mondial a considéré que les quatre jardins inscrits ne parvenaient pas à eux seuls à représenter la valeur du jardin chinois dans sa totalité. Il a donc suggéré que d'autres jardins soient ajoutés pour atteindre cet objectif.

Les cinq jardins sélectionnés pour cette proposition d'extension se trouvent dans la vieille ville de Suzhou et à l'extérieur. Ils ont été conçus et construits à diverses périodes - Song, Yuan, Ming et Qing - leurs différences prononcées étant révélatrices des différentes périodes de l'histoire auxquelles ces réalisations artistiques appartiennent. Ces jardins ont reçu la visite de nombreux hauts personnages - dirigeants politiques, artistes, poètes, philosophes - et ont influencé la conception de jardins dans beaucoup d'autres parties de la Chine.

[Ceci est une version abrégée du texte fourni par l'État partie dans le dossier de proposition d'inscription.]

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la convention du patrimoine mondial de 1972, ces jardins constituent un ensemble de *sites*. Ils sont aussi conformes à la définition de « paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme », tel que défini au paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Histoire et description

Histoire

Le jardin du Pavillon des Vagues (Canglang) a été construit à la demande de Su Sunqin, poète des Song du Nord, au début du XI^e siècle, sur l'emplacement d'un ancien jardin détruit. Sous les dynasties Yuan et Ming (1279-1644), il devint le *Temple de la Cachette Mystique*. Au cours des siècles, il a été restauré à plusieurs reprises, une tradition maintenue par la République populaire de Chine.

Le Jardin de la Forêt du Lion fut créé en 1342, sous la dynastie des Yuan, par des moines bouddhistes Zen, disciples du fameux Abbot Tianni. À l'époque, il était attaché au monastère. Il tire son nom actuel de l'ensemble de roches aux formes insolites et de la forêt de bambous qui le composent et se réfère indirectement à une légende bouddhiste. Le jardin, qui attirait les lettrés et les artistes, fut séparé du temple au XVII^e siècle. Racheté par un industriel en 1918, il fut donné à l'État après la création de la République populaire de Chine.

Le jardin de la Culture a été construit sous la dynastie des Ming au XVI^e siècle. Avant de recevoir son nom actuel, il eut d'abord celui de *Pavillon de Zui Ying* puis de *jardin des Herbes*.

Les origines de la *Retraite du Jardin du Couple* remontent à la dynastie des Qing, au début du XVIII^e siècle. Un puissant gouverneur invita le célèbre peintre Gu Yun à y construire un pavillon de jardin. Il était bordé de jardins de chaque côté, d'où son nom actuel. Le jardin de l'Est fut restauré et ouvert au public en 1965, les constructions et le jardin de l'Ouest ont été restaurés entre 1990 et 1994.

Le jardin de la Retraite et de la Réflexion est l'œuvre du célèbre peintre Yuan Long, qui le construisit entre 1885 et 1887. Il tire son nom de l'histoire de son premier propriétaire, un commandant de l'armée disgracié, pour qui il signifiait : « Dévouement et loyauté au service de mon pays : retraite et réflexion pour l'amélioration de soi. »

Description

Le jardin du Pavillon des Vagues (Canglang) se distingue par des collines artificielles disposées au centre et entourées d'éléments aquatiques. On pénètre dans le jardin par un pont en zigzag qui laisse découvrir, au détour du chemin, les montagnes peuplées de bambous et de vénérables arbres. Le pavillon carré, orné d'inscriptions idoines, est construit au sommet d'une des montagnes. Les autres édifices, une vingtaine en tout, reconstruits pour la plupart sous la dynastie des Qing, sont disposés harmonieusement dans le

paysage montagneux et reliés entre eux par une galerie couverte. Une double allée couverte, longeant le canal du nord, offre des vues saisissantes, au travers de plus d'une centaine de fenêtres treillisées, d'un côté sur le paysage aquatique et de l'autre sur le paysage montagneux.

Le *Jardin de la Forêt du Lion* possède une remarquable série de montagnes artificielles où sont dispersés pavillons et kiosques. L'élément central est un lac, agrémenté d'une chute d'eau artificielle et de falaises abruptes. Les montagnes construites au XIV^e siècle sont encore très visibles. La forêt de la montagne escarpée est sillonnée de chemins tortueux et recèle de nombreuses grottes et rochers aux formes insolites. Parmi les vingt-deux édifices du jardin, le plus impressionnant est le pavillon de la Paix et du Bonheur, chef d'œuvre de style mandarin.

Un quart de la superficie du *jardin de la Culture* est occupé par une pièce d'eau centrale, bordée au sud d'un paysage de montagnes artificielles et au nord d'un ensemble d'édifices. Les deux côtés sont reliés à l'est et à l'ouest par des galeries ouvertes. Ce jardin est très typique de ceux de la dynastie classique des Ming, à la fois par sa composition et par l'allure de ses treize kiosques et pavillons.

Au centre de la *Retraite du Jardin du Couple* sont regroupés quatre bâtiments alignés. Le *jardin de l'Est* est dominé par une montagne artificielle très réaliste de pierre jaune qui s'élève au-dessus du bassin. Ce dernier est flanqué de plusieurs élégants pavillons de style Ming. Le style du *jardin de l'Ouest* est plus doux, ses collines de calcaire sont reliées entre elles par des cavernes et des tunnels.

Le *jardin de la Retraite et de la Réflexion* se distingue par la variété de ses points de vue. L'ensemble des édifices se trouve en bordure ouest du jardin auquel on accède par un pavillon d'invités en forme de navire. Là encore, l'élément central est une pièce d'eau, entourée d'une série d'élégants pavillons et traversée par l'étonnant *pont Céleste* à double tablier. Le *Pavillon des Beautés Réunies* domine tout le jardin depuis l'angle nord-ouest.

Gestion et protection

Statut juridique

Tout comme les jardins déjà inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, les cinq jardins qui composent cette proposition d'extension sont protégés par une série de lois découlant de la constitution de la République populaire de Chine, dont la loi sur la protection des vestiges culturels, la loi sur l'aménagement urbain, la loi sur la protection de l'environnement et le code pénal. La loi sur la protection des vestiges culturels est assortie d'un ensemble de réglementations, parmi lesquelles la protection contre l'incendie, la prévention des nuisances sonores, etc.

Depuis 1982, Suzhou compte parmi les villes culturelles et historiques classées de la République populaire de Chine. Elle dispose d'un plan directeur urbain dans le cadre duquel les jardins sont classés dans la catégorie la plus élevée. La protection de catégorie A dont ils bénéficient implique la définition de trois zones de protection autour de chacun d'eux et garantit largement le respect des exigences du Comité du Patrimoine mondial concernant la

zone tampon. Des règlements particuliers ont été promulgués en 1996 pour la préservation et la gestion des jardins classiques de Suzhou.

Le *jardin du Pavillon des Vagues*, le *jardin de la Forêt du Lion* et le *jardin de la Retraite et de la Réflexion* sont protégés en tant que vestiges culturels du gouvernement populaire de la Province du Jiangsu depuis 1982. Les deux autres jardins faisant partie de cette proposition d'extension ont été rajoutés à la liste des sites protégés en 1995.

Suzhou est également une ville-clef pour ce qui concerne la protection de l'environnement en Chine. Le contrôle de la pollution y est strict, ce qui profite en particulier aux jardins classiques. Les jardins et leurs environs immédiats bénéficient de réglementations qui leur accordent une protection totale.

Gestion

Tous les jardins sont la propriété de la République populaire de Chine.

La responsabilité globale des vestiges culturels nationaux incombe au Bureau d'État des vestiges culturels de la République populaire de Chine. Au niveau national, le ministère de la Construction est chargé de la supervision de toutes les interventions. Au niveau provincial, la gestion est déléguée au Bureau provincial des vestiges culturels de Jiangsu et au comité provincial de Jiangsu pour la construction, puis, au niveau communal, elle est déléguée aux organismes homologues de la ville de Suzhou. La gestion quotidienne est confiée au Bureau administratif municipal des jardins de Suzhou depuis son instauration en 1952.

La société de construction du jardin classique de Suzhou est un groupe autonome créé en 1980 qui possède un savoir-faire adapté à ce domaine particulier.

Un plan de gestion a été élaboré dans le cadre des lois et réglementations existantes. Il définit les exigences précises en matière de protection, de financement, de suivi, d'entretien, d'effectifs, d'administration et du rôle éducatif des jardins. Il fait partie du plan global de la ville de Suzhou, qui comprend également un plan de développement du tourisme doté de dispositions particulières concernant la présentation et l'utilisation des jardins classiques.

Conservation et authenticité

Histoire de la conservation

Depuis leur création, les jardins ont subi bien des vicissitudes. Après la création de la République populaire de Chine en 1949, le gouvernement leur a accordé une attention particulière à tous les niveaux. Les grandes campagnes de réhabilitation et de restauration ont commencé presque immédiatement et les jardins ont été rouverts au public entre 1954 et 1994.

Il existe aujourd'hui un plan global de suivi dont les dispositions prévoient un entretien quotidien et des projets de préservation programmés pour chaque jardin.

L'exécution de ce plan est confiée au Bureau administratif municipal des jardins de Suzhou

Authenticité

Dans son évaluation des quatre jardins inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial en 1997, l'ICOMOS apportait le commentaire suivant : « On a particulièrement veillé à ce que les jardins conservent leur aspect originel. Naturellement, ils ont subi de nombreuses modifications et métamorphoses au cours de leur longue histoire ; le style après restauration correspond à celui du milieu du XXe siècle. On est parvenu à atteindre un niveau élevé d'authenticité grâce à la documentation complète existant sur les jardins de Suzhou depuis quelque deux cents ans ». Ces observations sont également valables pour les cinq jardins de l'actuelle proposition d'extension.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité Suzhou en janvier 2000. Les jardins avaient également été visités par les experts de l'ICOMOS en septembre 1998.

Caractéristiques

Le jardin paysager chinois constitue l'un des sommets de cette forme d'art appliqué. Il combine plusieurs configurations artistiques et horticoles ainsi que des techniques permettant de réaliser une osmose harmonieuse entre les éléments naturels et artificiels, créant ainsi des paysages évocateurs en miniature pour l'agrément des citadins. Il est à cet égard à l'opposé des critères qui caractérisent les immenses jardins que l'on trouve en Europe et dans d'autres parties de l'Asie. [*première évaluation de l'ICOMOS, 1997*]

Analyse comparative

Les jardins de Suzhou, reconnus pour être le cœur de l'art des jardins classiques chinois, sont des chefs-d'œuvre du genre. Il n'existe pas d'ensemble comparable ailleurs dans la région.

Brève description

L'art du jardin classique chinois, qui cherche à recréer des paysages naturels en miniature, n'est nulle part mieux illustré que dans les neuf jardins de la ville historique de Suzhou. Ceux-ci sont généralement reconnus comme des chefs-d'œuvre du genre. Créés entre le XIe et le XIXe siècle, leur conception méticuleuse reflète l'importance métaphysique profonde de la beauté de la nature dans la culture chinoise. [*Adaptation du texte Brèves descriptions des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, WHC.99/15.*]

Recommandation

Que cette extension soit *approuvée*.

ICOMOS, septembre 2000